



Les informations

Spécial personnels ouvriers des CROUS

DU 1^{ER} AU 8
DÉCEMBRE
2022

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



→ Modalités du vote
électronique p. 6



Les informations du SNPTES

Le **SNPTES** est le **premier syndicat** du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le SNPTES a été créé en 1953. A l'époque, il représentait uniquement le personnel technique de l'enseignement supérieur. Déjà présent dans les CROUS au travers des personnels de statut ITRF, le SNPTES est depuis 2011 représentatif dans les instances du CNOUS et des CROUS pour les personnels ouvriers. Le SNPTES a pour ambition de continuer à construire une action syndicale efficace en répondant aux exigences de chaque personnel. Les problèmes auxquels ils sont confrontés sur leur lieu de travail sont des problèmes récurrents et le SNPTES, par sa connaissance du terrain, est en mesure de répondre largement aux espérances de chacun.

Historiquement le SNPTES a lutté pour obtenir, catégorie par catégorie, le statut de fonctionnaire pour plusieurs dizaines de milliers de contractuels, il est donc le plus à même pour accompagner les personnels ouvriers et les contractuels recrutés sur des CDD et CDI, qui souhaiteraient devenir fonctionnaires. Le SNPTES est aussi compétent pour conseiller, en toute objectivité, les indécis.

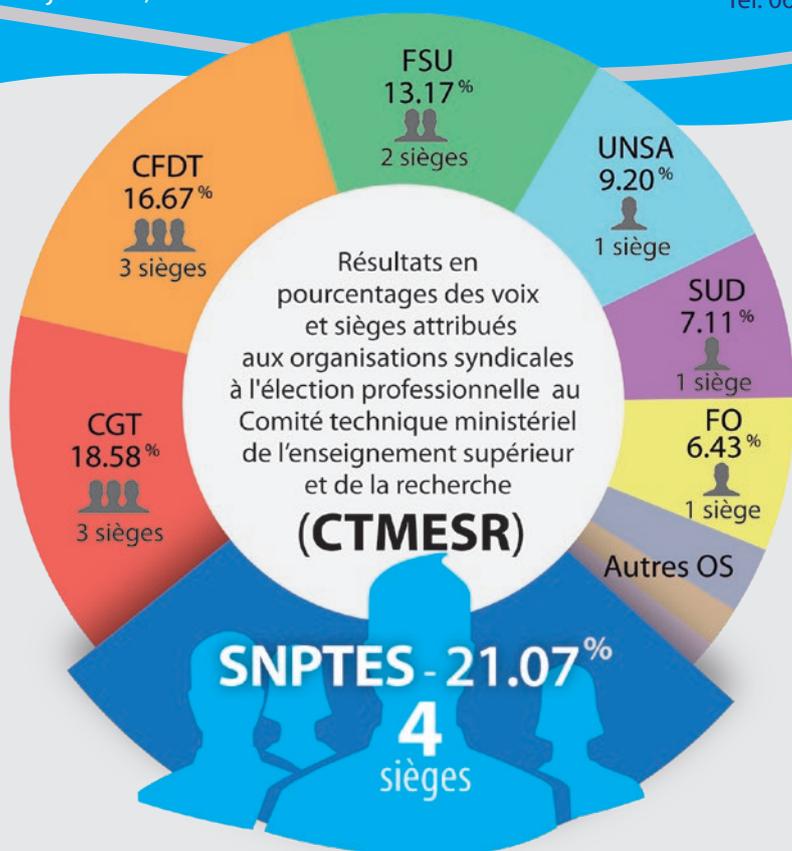
Marie-Ange KELCHLIN, en charge des personnels ouvriers des CROUS au SNPTES porte haut les valeurs de la professionnalisation des métiers. Pour vous aider et vous informer, le SNPTES a mis en place un réseau de militants locaux qui se développe en permanence.

Le SNPTES est, depuis 2018, le syndicat le plus représentatif au niveau du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le SNPTES est désormais affilié à l'Union nationale des syndicats autonomes de l'éducation (UNSA Éducation) qui est la 2^e organisation syndicale à l'Éducation nationale, la 1^{re} à Jeunesse et Sports et grâce au SNPTES, la 1^{re} organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est pour cette raison que pour les élections professionnelles de décembre 2022, pour soutenir le SNPTES il faudra voter pour les listes présentées par l'UNSA.

Voter UNSA, c'est voter SNPTES !

Notre responsable nationale :

Marie-Ange Kelchlin, personnels ouvriers des CROUS
Tél. 06 33 71 08 03 - marie-ange.kelchlin@snptes.org



Le SNPTES est également autonome et indépendant. Il ne perçoit aucune subvention de l'État. Ses moyens financiers sont essentiellement fournis par les cotisations de ses adhérents.

Le SNPTES a adopté un fonctionnement démocratique. Les revendications et propositions qu'il défend sont définies par le Congrès national. Ce dernier est réuni tous les 3 ans. Il est composé des membres du Bureau national et des délégations des sections académiques. Avant chaque congrès, les adhérents sont appelés à renouveler les instances locales du syndicat et à débattre du projet de la résolution générale. Les adhérents se prononcent également sur le rapport d'activité et le rapport financier.

Le SNPTES de par son affiliation à l'UNSA Éducation apporte 4 sièges à la fédération qui comptabilise un total de 5 sièges au comité technique ministériel (CTMESR) et lui permet ainsi d'être la première fédération dans l'enseignement supérieur et la recherche.



Élections professionnelles 2022

• Comité social d'administration (CSA)



« L'UNSA VOTRE ALLIÉE DU QUOTIDIEN »

L'UNSA, 1^{ère} fédération de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



LES COMITÉS SOCIAUX D'ADMINISTRATION, UNE INSTANCE NOUVELLE QUI REMPLACE LES COMITÉS TECHNIQUES

Face au ministère, mais aussi face au pouvoir renforcé des directions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ces comités sociaux d'administration et les représentants des personnels qui les composent ont un rôle prépondérant à jouer. Ils doivent être obligatoirement consultés sur les questions suivantes :

posent ont un rôle prépondérant à jouer. Ils doivent être obligatoirement consultés sur les questions suivantes :

- ➔ l'examen des projets statutaires relatifs à nos différents corps (compétence du CSA ministériel) ;
- ➔ les problèmes d'organisation des établissements et des services ;
- ➔ l'examen des projets relatifs aux moyens en personnels (campagne d'emplois, etc.) ;
- ➔ l'étude des grandes orientations de l'établissement ;
- ➔ l'analyse des projets de lignes directrices de gestion en matière de gestion des ressources humaines pour les titulaires et les contractuels (promotions, avancements, mobilités, primes, etc.) ;
- ➔ l'examen de l'évolution des effectifs et des qualifications ;
- ➔ l'étude du plan de formation continue ;
- ➔ l'analyse des questions relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail (avec la création, au sein de la plupart des CSA, d'une commission spécialisée en remplacement des CHSCT) ;
- ➔ etc.

Vos élus du SNPTES et de l'UNSA défendront, au sein du CSA ministériel comme au sein de chaque CSA d'établissement, toutes les mesures favorables aux personnels et s'opposeront vigoureusement à toutes les dérives et régressions. Autrement dit, vos représentants sont là pour lutter contre l'arbitraire de certaines directions et contre des projets néfastes pour nos collègues et le service public.



UN OUTIL DE DIALOGUE ENTRE VOS REPRESENTANTS ET LES EMPLOYEURS

LES COMITÉS ET COMMISSIONS

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES PERSONNELS CONTRACTUELS À DURÉE DÉTERMINÉE D'AU MOINS 2 MOIS (CCP)

Là aussi, les compétences de cette commission sont extrêmement importantes et, comme la plupart de ces collègues sont précaires, le rôle de cette instance et de nos élus SNPTES et UNSA y est d'une importance extrême.

VOTE À L'URNE jeudi 8 décembre



Élections professionnelles 2022

CPN

VOTE À L'URNE jeudi 8 décembre



Élection des représentants du personnel à la commission paritaire nationale (CPN)

12 titulaires – 12 suppléants
14 femmes – 10 hommes

Liste présentée par l'UNSA

Mme	KELCHLIN	Marie-Ange	PO Agent de Maitrise	Crous Strasbourg (67)
Mme	LE QUILLEUC	Isabelle	PO agent d'encadrement	Crous Créteil (94)
M.	MERTON	Stéphane	PO Agent Spécialiste	Crous Strasbourg (67)
Mme	GROTARD	Fanny	PO agent de service	Crous Strasbourg (67)
M	KADRI	Sofiane	PO Agent Spécialiste	Crous Lorraine (54)
M	CAILLE	Jean Michel	PO Agent de Maitrise	Crous Toulouse (31)
M	LEBEL	Eric	PO agent d'encadrement	Crous Grenoble Alpes (38)
M	BOURTHOUMIEU	Eric	PO Agent de Maitrise	Crous Toulouse (31)
Mme	LEITAO	Maria-Victoria	PO agent d'encadrement	Crous Paris (75)
Mme	HEMERY	Sophie	PO agent d'encadrement	Crous Normandie (14)
Mme	BERTRAND	Myriam	PO Agent de Maitrise	Crous Reims (51)
Mme	MARTINEZ	Marika	PO Agent de Maitrise	Crous Lyon (69)
M	GUILLANEUF	Etienne	PO Agent de Maitrise	Crous Orléans Tours (45)
M	MORAT	Bernard	PO Agent de Maitrise	Crous Aix-Marseille (13)
M	PERGOLA	Jean Marie	PO agent d'encadrement	Crous Corse (2B)
Mme	VILLENEUVE	Christiane	PO Agent Spécialiste	Crous Antilles-Guyane (972)
Mme	DELATTRE	Pascaline	Agent de Service	Crous Lille (59)
Mme	MASSANT	Stéphanie	PO agent de service	Crous Rennes Bretagne (35)
M	ABDIMI	Khalid	PO Agent de Maitrise	Crous Créteil (94)
Mme	PERARDET	Béatrice	PO Agent de Maitrise	Crous Reims (51)
Mme	LOUSTH	Isabelle	PO Agent Spécialiste	Crous Strasbourg (67)
Mme	ALLAIS	Sarah	PO Agent Spécialiste	Crous Paris (75)
M	TOSI	Joseph	PO Agent de Maitrise	Crous Corse (2B)
Mme	NGUENE IBOG	Irène	PO Agent Spécialiste	Crous Lyon (69)





Élections professionnelles 2022

CSA COMMUN



VOTE À L'URNE jeudi 8 décembre

Élections des représentants du personnel au comité social d'administration du réseau (CSA COMMUN)

10 titulaires – 10 suppléants
11 femmes – 9 hommes

Liste présentée par l'UNSA

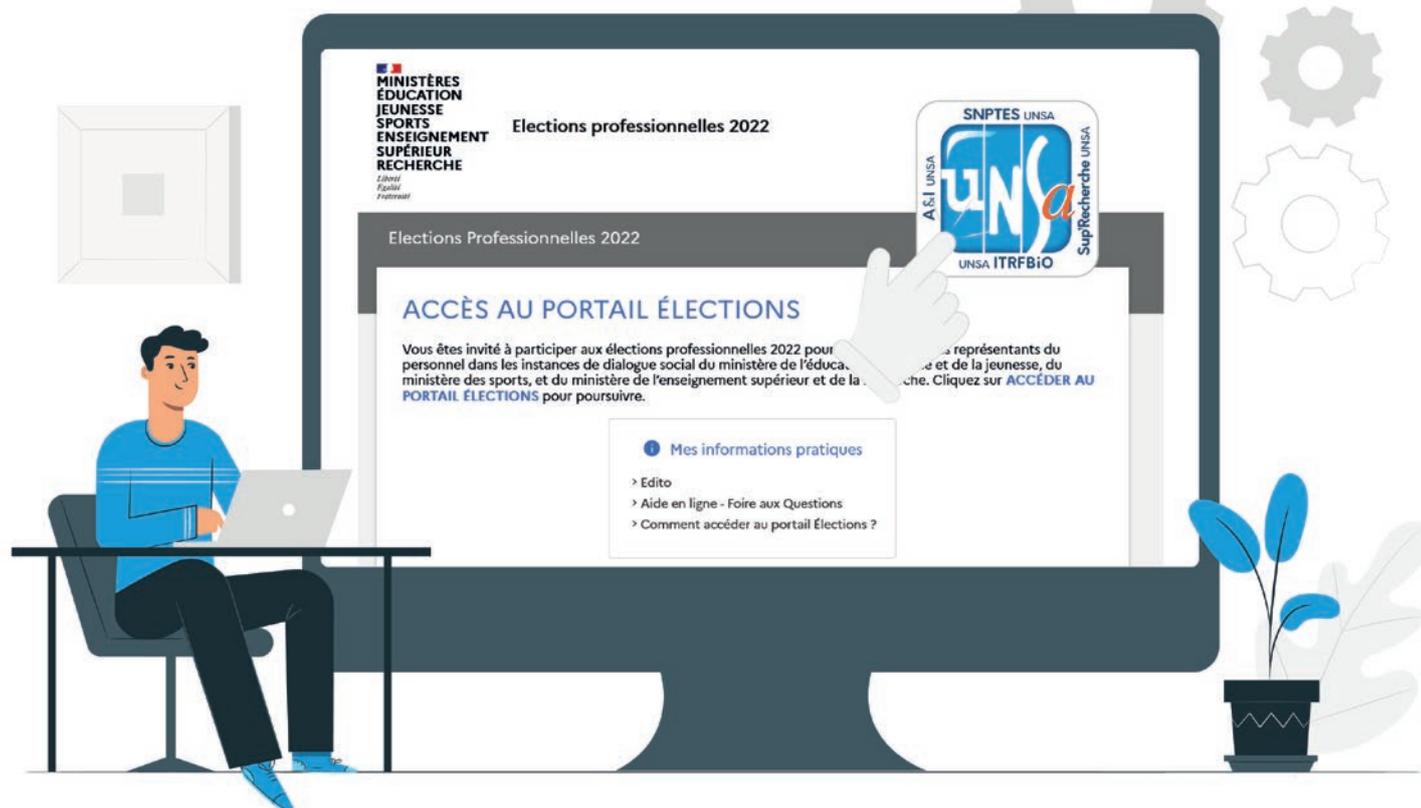


M	CAMUS	Pascal	AAE	Clous Brest (29)
Mme	KELCHLIN	Marie-Ange	PO Agent de Maitrise	Crous Strasbourg (67)
Mme	SAVIGNAC	Sarah	AAE	Crous Toulouse Occitanie (31)
M	DOVERNE	Rachid	ATRF	Crous Créteil (94)
Mme	ARCAMBAL	Hélène	ATRF	Crous Créteil (94)
Mme	BELMAHI	Zohra	AJAENES	Crous Clermont Auvergne (63)
M	MARIANI	Paul	IGE	Crous Corse (2B)
M	ZENATI	Farid	TECH	Crous Paris (75)
M	EL ALLAM	El Hassan	ATRF	Crous Normandie (14)
Mme	CHARAZAC	Céline	AJAENES	Crous Poitiers
Mme	PILLET	Claude	AAE	Crous (75)
Mme	RAZAN	Françoise	TECH	Crous Antilles-Guyane
Mme	MAROUANI	Afifa	AAE	Crous Grenoble Alpes (38)
M	KADRI	Sofiane	PO Agent Spécialiste	Crous Lorraine (54)
M	LUCIANI	Boris	APAE	Crous Aix-Marseille-Avignon (13)
M	DELEUZE	Laurent	IGE	Crous Montpellier-Occitanie (34)
Mme	MARTINEZ	Marika	PO Agent de Maitrise	Crous Lyon (69)
Mme	FAGOT	Estelle	AAE	Clous Brest (29)
M	GUILLANEUF	Etienne	PO Agent de Maitrise	Crous Orléans Tours (45)
Mme	VIENNET	Catherine	AS	Crous Strasbourg (67)





Scrutins du **jeudi 1^{er}** au **jeudi 8 décembre 2022**
Modalités du **VOTE ÉLECTRONIQUE** pour le
scrutin **CSA MESR**



ÉTAPE 1

ADRESSES DE MESSAGERIE

JE REÇOIS LE 13 OCTOBRE UN LIEN UNIQUE POUR ACTIVER MON
COMPTE ÉLECTEUR

Octobre

Dès le
13/10

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

- ↳ Après avoir cliqué sur le lien à usage unique, **je définis un mot de passe**
- ↳ **Je choisis une question défi**, j'y réponds et je la note pour m'en souvenir (permet de reformuler un mot de passe s'il est oublié)
- ↳ Mon identifiant pour l'accès au portail élections est **mon adresse mail professionnelle**
- ↳ J'ai oublié mon mot de passe, **je le réactive en cliquant sur "Besoin du réassort de votre mot de passe élections"**



Tutoriel électeur en ligne
<https://lstu.fr/electeurs-snptes>



ÉTAPE 2

ESPACE "MES SCRUTINS"

Octobre

Du **13/10**
au **8/12**

- ↳ Je consulte les listes électorales des scrutins qui me sont rattachés.
- ↳ Je consulte les listes des candidats des scrutins qui me sont rattachés.
- ↳ Je formule une réclamation si le ou les scrutins ne figurent pas dans la liste qui m'est rattachée.
- ↳ Après le 8 décembre, date de clôture des votes, je consulte les résultats

ÉTAPE 3 (du 1^{er} décembre 8h. au 8 décembre 17h.)

JE VOTE

Décembre

Du **1/12**
au **8/12**

**Je vote du jeudi 1^{er} décembre
à 8h00 au
jeudi 8 décembre 2022
à 17h00**

JE VOTE AVEC :

- ↳ **Mon code de vote (celui que j'ai préalablement reçu sur ma notice de vote papier).**
- ↳ Si je n'ai pas reçu mon code de vote ou si je l'ai perdu, **je clique sur le lien "obtenir un réassort de votre code".**
- ↳ une fois authentifié je visualise le ou les scrutins qui me concernent et je clique sur **"participer".**
- ↳ Je consulte les listes des candidats et les professions de foi et je clique sur le bouton **"Je veux voter, j'active la sélection de mon choix de vote".**
- ↳ Je confirme mon choix et je clique sur le bouton **"Je vote".**

Élections professionnelles 2022
Notice de vote
Document à conserver : indispensable pour voter

je vote **UNSA**

J'ACTIVE MON COMPTE ÉLECTEUR
Dès le 13/10
J'ai reçu un message sur ma messagerie professionnelle contenant un lien à usage unique. En cliquant sur ce lien, je saisis redirigé(e) vers le portail élections pour pouvoir activer mon compte :
→ Je choisis mon mot de passe « élections » ;
→ Je choisis une question personnelle dans le menu déroulant « défi » et j'enregistre ma réponse à cette question.
Mon compte est à présent activé.

J'UTILISE LE PORTAIL ÉLECTIONS
du 13/10 au 8/12
Je me connecte avec mon identifiant électeur (mon adresse de messagerie professionnelle) et mon mot de passe « élections ».
Je consulte :
→ à partir du 13 octobre
• mon profil électeur
• la liste des scrutins auxquels je suis appelé(e) à voter
• les listes électorales
→ au plus tard le 16 novembre
• les professions de foi des organisations syndicales

BESOIN D'AIDE ?
Une aide en ligne est accessible depuis le portail élections (je clique sur « aide en ligne - foire aux questions »).
Une assistance a été mise en place par votre service académique ou votre établissement (modalités précisées sur le portail élections).

JE VOTE
du 1/12 au 8/12
Je me connecte avec mon identifiant électeur (adresse de messagerie professionnelle) et mon mot de passe « élections ».
Je clique sur « consulter les scrutins, les candidatures et voter ».
→ Je saisis mon code de vote.
→ Je vote.

Votre code de vote est :
Codé de vote à saisir



ESPACE ÉLECTEUR

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

Après avoir validé mon vote, j'accède à l'écran "accusé de réception".
Je vérifie que mon vote soit bien validé en téléchargeant mon émargement et mon accusé du dépôt de mon bulletin de vote dans l'urne.

CRITIQUES CONTRE CERTAINS RESTAURANTS UNIVERSITAIRES, LE SNPTES-UNSA DÉNONCE UN RU BASHING ET APPORTE SON SOUTIEN À NOS PERSONNELS !

Si le SNPTES a toujours été attaché aux blagues potaches de nos étudiants et étudiantes, il ne peut, en revanche, supporter les attaques dont font l'objet, depuis quelques jours, sur les réseaux sociaux, nos restaurants universitaires et, malheureusement, l'ensemble de nos collègues qui y travaillent.

Pour le SNPTES, il semble utile de rappeler à ces critiques culinaires en herbe que nos collègues, avec des moyens de plus en plus restreints, font de leur mieux pour offrir des repas, déjeuners ou dîners, à 3 euros 30 ou même à 1 euro pour des étudiants et étudiantes qui, sans ce dispositif, ne pourraient rien manger !

Le SNPTES, autant attaché à la liberté de la presse qu'à la liberté syndicale, regrette aussi que ces attaques aient pu trouver un écho relatif dans certains journaux.

Pour le SNPTES, ces critiques peuvent conduire à un véritable RU bashing aussi injuste que dangereux pour la survie de nos restaurants.

Le SNPTES apporte son soutien à l'ensemble de nos collègues des œuvres universitaires et, parallèlement, demande à nos interlocuteurs institutionnels de donner à nos CROUS les moyens d'assurer l'ensemble de leurs missions de service public.

Le SNPTES a, une nouvelle fois, besoin de votre soutien pour poursuivre ses actions de défense et de développement des intérêts des personnels des CROUS.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Pour le SNPTES, il est plus que temps que nos établissements et services mettent en œuvre des plans d'actions pour lutter contre ces risques auxquels nous sommes exposés. Le SNPTES rappelle l'utilité de la prévention des risques psychosociaux (RPS), des cellules RPS avec garantie d'anonymat dès la prise en charge (pour écouter, orienter en cas de souffrance, alerter et s'assurer de la protection).

Pour le SNPTES, la prévention de ces risques ne doit pas se limiter à de beaux discours qui ne sont pas toujours suivis de réalisations concrètes. Ces risques, à plus forte raison dans nos secteurs particulièrement exposés, doivent aboutir sur une politique et des moyens qui, à terme, devraient permettre de réduire de manière importante ces risques et leurs répercussions sur les agents.

Pour le SNPTES il faut : réduire les tensions au travail ; redonner plus d'autonomie et de marge de manœuvre à chacun ; favoriser le dialogue et les échanges ; donner aux instances représentatives des personnels les moyens de leur action ; veiller au respect des règles professionnelles et déontologiques des valeurs portées par la Fonction publique.

PRESSIONS CONTRE LES SENIORS

Le SNPTES s'insurge contre les pressions dont font l'objet certains collègues lorsqu'ils approchent ou ont dépassé 60 ou 62 ans. Il constate ainsi que quelques directions ou supérieurs hiérarchiques, par des moyens divers, lourds et insistants, poussent parfois les collègues à demander, de manière anticipée, leurs départs en retraite.

Pour le SNPTES, c'est à chaque agent de décider, librement, du moment opportun de son départ. Ce choix de rester travailler est certes lié à la passion et à l'intérêt des fonctions exercées (il n'est pas toujours facile de « décrocher »), mais il est, le plus souvent, aussi lié au fait que le montant des retraites, lorsque l'on part tôt, n'est pas assez élevé pour pouvoir vivre dignement.

NOTRE COMBAT CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Le SNPTES, sur le terrain, combat toutes les formes de discriminations, qu'elles soient liées : au genre, à l'âge, à la grossesse, au handicap, aux origines, à la situation familiale, à la maladie, aux orientations sexuelles, aux idées philosophiques ou religieuses, aux opinions politiques, à l'appartenance syndicale, etc.

VIOLENCE, HARCÈLEMENT ET SEXISME. TOLÉRANCE ZÉRO !

Le SNPTES ne peut accepter la multiplication des cas de violences physiques et morales au sein de nos établissements et services.

Le SNPTES exige la mise en œuvre effective de politiques de prévention, d'assistance et de protection des victimes :

- campagnes de sensibilisation ;
- enquêtes auprès des étudiantes et étudiants et des personnels ;
- formations et ateliers sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur les formes de harcèlement ;
- partenariat avec des associations ;
- mise en place de cellules d'écoute ;
- information des procédures à disposition des victimes (dépôts de plainte, procédures disciplinaires, saisine des instances, protection fonctionnelle, etc).

Le SNPTES s'engage et lutte, au jour le jour, contre ces comportements d'une autre époque.

EPUISEMENT PROFESSIONNEL

Pour le SNPTES, le syndrome d'épuisement professionnel (Burn out), dont sont victimes certains de nos collègues, et dont les conséquences perdurent parfois tout au long de la vie, doit être reconnu comme maladie professionnelle. Tout doit être mis en place pour que ce mal ne se développe pas (meilleures conditions de travail, respect des temps, lutte contre les surcharges professionnelles et l'inflation des demandes, utilisation raisonnée des messages électroniques, mise en place de procédés d'alerte et de détection, combat contre l'isolement professionnel, etc.).

LE FORUM SNPTES (<https://forum.snptes.fr>)

Le forum du SNPTES (<https://forum.snptes.fr>) est un espace de discussion publique, privilégiant les échanges d'ordre professionnel et syndical.

Il est entièrement libre d'accès. Il vous permettra de nous questionner et d'obtenir gratuitement une réponse à votre demande.

UTILISATION DU FORUM

1. S'enregistrer

Pour devenir membre du forum SNPTES, le visiteur doit obligatoirement s'inscrire. En cliquant sur le lien « *vous enregistrer* » du menu principal sous le bouton accueil, l'utilisateur accède au formulaire d'inscription, après avoir accepté l'accord d'inscription. Il fournit à sa convenance un identifiant, une adresse courriel valide, un mot de passe et répond au petit questionnaire de protection anti-spam.

Il active son enregistrement en cliquant sur le bouton « *J'accepte les conditions de ce document et j'ai au moins 18 ans* ».

L'administrateur du forum reçoit en retour un courriel d'approbation qui lui permet d'autoriser ou non, l'inscription de ce nouveau membre.



ASTUCE

Chaque fil de discussion peut être suivi depuis sa messagerie.

Le bouton "*Pas d'alerte ou d'email*" puis "*Recevoir les emails et alertes*" permet aux membres de s'abonner, par courriel, à une notification de réponses au sujet concerné.

2. Se connecter

Pour entamer une discussion, l'invité nouvellement membre du forum doit s'identifier en cliquant sur le lien « *vous connecter* » du menu principal de la page d'accueil. Il accède ainsi au formulaire d'identification (identifiant et mot de passe) qu'il doit, une fois rempli, valider en cliquant sur le bouton « *connexion* ».

GRILLES DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS OUVRIERS

Les tableaux ci-contre indiquent :

Le traitement mensuel brut, hors prélèvements salariaux pour l'année universitaire 2022 - 2023.

Pour les zones 1 et 2, il faut ajouter l'indemnité de résidence respectivement 3 % et 1 % du traitement brut.

La valeur du point d'indice annuel au 1^{er} juillet 2022 passe à 58,2004 € (soit 4,85 € par mois) .



AGENT D'ENCADREMENT échelle E8

échelons	durée d'échelon	indice majoré	Traitement brut
12 ^e	Terminal	581	2 817,87 €
11 ^e	3 ans	563	2 730,57 €
10 ^e	3 ans	545	2 643,27 €
9 ^e	3 ans	528	2 560,82 €
8 ^e	3 ans	502	2 434,72 €
7 ^e	3 ans	478	2 318,32 €
6 ^e	3 ans	459	2 226,17 €
5 ^e	3 ans	450	2 182,52 €
4 ^e	2 ans	434	2 104,91 €
3 ^e	2 ans	414	2 007,91 €
2 ^e	2 ans	397	1 925,46 €
1 ^{er}	2 ans	386	1 872,11 €

AGENT D'ENCADREMENT échelle E7

échelons	durée d'échelon	indice majoré	Traitement brut
13 ^e	Terminal	528	2 560,82 €
12 ^e	4 ans	498	2 415,32 €
11 ^e	4 ans	474	2 298,92 €
10 ^e	3 ans	455	2 206,77 €
9 ^e	3 ans	446	2 163,11 €
8 ^e	3 ans	430	2 085,51 €
7 ^e	3 ans	410	1 988,51 €
6 ^e	3 ans	395	1 915,76 €
5 ^e	2 ans	384	1 862,41 €
4 ^e	2 ans	373	1 809,06 €
3 ^e	2 ans	363	1 760,56 €
2 ^e	2 ans	356	1 726,61 €
1 ^{er}	1 an	350	1 697,51 €

AGENT DE MAÎTRISE échelle E6

échelons	durée d'échelon	Indice majoré	Traitement brut
13 ^e	Terminal	497	2 410,47 €
12 ^e	4 ans	471	2 284,37 €
11 ^e	4 ans	451	2 187,37 €
10 ^e	4 ans	435	2 109,76 €
9 ^e	3 ans	425	2 061,26 €
8 ^e	3 ans	409	1 983,66 €
7 ^e	3 ans	390	1 891,51 €
6 ^e	3 ans	377	1 828,46 €
5 ^e	2 ans	363	1 760,56 €
4 ^e	2 ans	355	1 721,76 €
3 ^e	2 ans	349	1 692,66 €
2 ^e	2 ans	343	1 663,56 €
1 ^{er}	1 an	337	1 634,46 €

AGENT DE MAÎTRISE échelle E5

échelons	durée d'échelon	Indice majoré	Traitement brut
12 ^e	Terminal	473	2 294,07 €
11 ^e	4 ans	447	2 167,96 €
10 ^e	4 ans	422	2 046,71 €
9 ^e	4 ans	399	1 935,16 €
8 ^e	4 ans	389	1 886,66 €
7 ^e	3 ans	380	1 843,01 €
6 ^e	3 ans	373	1 809,06 €
5 ^e	3 ans	361	1 750,86 €
4 ^e	3 ans	352	1 707,21 €
3 ^e	3 ans	340	1 649,01 €
2 ^e	3 ans	332	1 610,21 €
1 ^{er}	1 an	330	1 600,51 €

AGENT SPÉCIALISTE ET AGENT TECHNIQUE échelle E4

échelons	durée d'échelon	Indice majoré	Traitement brut
12 ^e	Terminal	420	2 037,01 €
11 ^e	4 ans	399	1 935,16 €
10 ^e	4 ans	380	1 843,01 €
9 ^e	4 ans	373	1 809,06 €
8 ^e	4 ans	361	1 750,86 €
7 ^e	4 ans	352	1 707,21 €
6 ^e	3 ans	340	1 649,01 €
5 ^e	3 ans	336	1 629,61 €
4 ^e	3 ans	332	1 610,21 €
3 ^e	2 ans	330	1 600,51 €
2 ^e	2 ans	329	1 595,66 €
1 ^{er}	1 an	328	1 590,81 €

AGENT DE SERVICE échelle E3

échelons	durée d'échelon	Indice majoré	Traitement brut
12 ^e	Terminal	382	1 852,71 €
11 ^e	4 ans	368	1 784,81 €
10 ^e	4 ans	359	1 741,16 €
9 ^e	4 ans	350	1 697,51 €
8 ^e	4 ans	344	1 668,41 €
7 ^e	3 ans	338	1 639,31 €
6 ^e	3 ans	333	1 615,06 €
5 ^e	3 ans	331	1 605,36 €
4 ^e	3 ans	329	1 595,66 €
3 ^e	2 ans	328	1 590,81 €
2 ^e	2 ans	327	1 585,96 €
1 ^{er}	1 an	326	1 581,11 €

Sections académiques du SNPTES

La liste peut être modifiée, consultez le site <https://www.snptes.fr>

ACADÉMIE	Prénom NOM	Adresse	Tél.	Courriel
AIX-MARSEILLE	Emmanuelle ROSA	UMR-MD1, Inserm U-1261- Aix Marseille Université, Campus TIMONE 27, bd Jean Moulin 13005 MARSEILLE	06 52 40 12 37	emmanuelle.rosa@univ-amu.fr
AMIENS	Virginie PECOURT	Université de Picardie Jules Verne - Ecole Doctorale Sciences Technologie et Santé - 33, rue Saint Leu - 80039 AMIENS cedex 1	03 22 82 79 57	anne-marie.fontaine@u-picardie.fr
BESANÇON	Nicolas CRÉANTOR	UTBM, rue de leupe, 90400 SEVENANS Cedex	03 84 58 39 42	nicolas.creantor@utbm.fr
BORDEAUX	Pascale GODARD	ISM - UMR 5255 - BAT A12 351, cours de la Libération - 33405 TALENCE	05 40 00 24 27	sa-bordeaux@snptes.org
CLERMONT-FERRAND	Jean-Philippe DESIRONT	Université Clermont Auvergne (UCA), Campus des Cézeaux, 24 avenue des Landais 63178 AUBIERE CEDEX	04 73 40 53 49 06 31 47 73 90	J-Philippe.DESIRONT@uca.fr
CORSE	Philippe OTTAVIANI	Université de Corse - Bâtiment Jean-Toussaint Desanti - Avenue du 9 septembre - Campus Grimaldi - BP 52 - 20250 CORTE	04 95 45 01 30	ottaviani@univ-corse.fr
CRÉTEIL	Bernard VIRGINIE	PARIS 13 UFR-SMBH de Bobigny, 74 rue Marcel Cachin - 93017 BOBIGNY	06 03 05 47 82	sa-creteil@snptes.org
DIJON	Arnaud DEROUSSIAUX	Rectorat de Dijon - DSI - 2 G rue du Général Delaborde - 21000 DIJON	03 80 44 89 05 06 50 65 54 88	arnaud.deroussiaux@yahoo.fr
GRENOBLE	Miguel CALIN	SNPTES - Domaine universitaire - UFR PHITEM bât. B - UGA CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9	04 76 51 45 71	sa-grenoble@snptes.org
GUADELOUPE	Yannick BLANCHENET	Rectorat de la Guadeloupe parc activités de la Providence ZAC de Dothémare BP480 97183 LES ABYMES CEDEX	+590 690 153 024	sa-guadeloupe@snptes.org
GUYANE	Claude CHAUMET	Université de Guyane - Campus de Troubiran BP 20792 - 97337 CAYENNE Cedex	05 94 29 99 19	claudc.chaumet@univ-guyane.fr
LILLE	Delphine RICHER	bât. P7 Cité scientifique - 59491 Villeneuve d'Ascq	03 20 33 59 69	delphine.richer@univ-lille.fr
LIMOGES	Valérie MAGLIULO	Univ. de Limoges - Fac. des Sciences et Techniques 123 Av. Albert Thomas - 87060 LIMOGES Cedex	05 55 45 73 45 06 75 76 41 38	valerie.magliulo@unilim.fr
LYON	Gilles JOANNARD	UCB Lyon1 Maison d'hôtes - 7, rue André Marie AMPERE- Site de la DOUA - 69100 Villeurbanne	06 66 51 00 14	gilles.joannard@univ-lyon1.fr
MARTINIQUE	Gladys GUILLOU	Université des Antilles - Campus de Schoelcher 97233 Schoelcher Cedex	05 96 72 73 30 06 96 83 99 36	gladys.guillou@univ-antilles.fr
MAYOTTE	Chamsidine Madi MNEMOI	LPO SEP CHIRONGUI - BP 12 97620 CHIRONGUI	06 39 29 29 97	sa-mayotte@snptes.org
MONTPELLIER	Thierry VINDOLET	Université de Montpellier, cc 046, place Eugene Bataillon, 34095 Montpellier cedex 05	04 67 14 34 91	sa-montpellier@snptes.org
NANCY-METZ	Emmanuel MAUJEAN	Université de Lorraine - Campus LSH - 54000 Nancy	03 72 74 09 88	emmanuel.maujean@snptes-lorraine.fr
NANTES	Cyrille BROCHARD	Université de Nantes, Faculté des Sciences et Techniques - 2 rue de la Houssinière, BP 92208 - 44322 NANTES cedex 03	02 51 12 52 08	cyrille.brochard@univ-nantes.fr
NICE	Thierry ROSSO	Université de Nice-Sophia Antipolis Parc Valrose - 28, Av. Valrose - 06103 NICE Cedex 02	04 92 07 66 17 06 25 41 63 74	rosso@unice.fr
NORMANDIE	Zolira ROMANSKI	Université de Rouen, 1 rue Thomas Becket 76821 Mont-Saint-Aignan	06 50 88 83 40	zolira.romanski@univ-rouen.fr
NOUVELLE-CALÉDONIE	Ponove KELETAONA	Section SNPTES - BP X4 - 98852 Nouméa Cedex - NOUVELLE-CALEDONIE	00687 973 682	ponove.keletaona@yahoo.fr
ORLÉANS-TOURS	Omer BENDEFFOU-TISSOURASSI	Rectorat d'Orléans-Tours	02 38 79 38 01	Omer.Bendeffou@ac-orleans-tours.fr
PARIS	Thierry DJIKINE	INALCO - 65 rue des Grand Moulins 75214 PARIS Cedex 13	01 81 70 10 93	thierry.djikine@wanadoo.fr
POITIERS	Sébastien AUBINEAU	SHA - Com. et insertion - 8, Rue René Descartes Bât E15 - 86073 POITIERS CEDEX 9	05 16 01 23 41	sebastien.aubineau@univ-poitiers.fr
POLYNÉSIE FRANÇAISE	Adil ABOUNDAINE	Vice rectorat de la Polynésie française, immeuble papineau rue Tepano Jaussen, 98713 Papeete	87 36 04 23	adil.snptespf@gmail.com
REIMS	Marielle GRIES	Lycée la Fontaine du Vé - Sézanne	06 73 91 42 52	sa-reims@snptes.org
RENNES	Christophe BERDER	CRI, ENIB - Technopôle Brest-Iroise - CS 73862 29238 Brest Cedex 3	02 98 05 66 23	berder@enib.fr
RÉUNION	Patrick RIVIERE	15 avenue René Cassin - 97715 Saint-Denis Messag. Cedex 9	06 92 75 35 20	sa-la-reunion@snptes.org
STRASBOURG	Alain VIERLING	Université de Strasbourg - Direction du Numérique 14 rue René Descartes - 67084 Strasbourg cedex	06 95 00 55 54	sa-strasbourg@snptes.org
TOULOUSE	Patrick PIERA	IEP de Toulouse, 2 ter rue des puits creusés CS 88 526 - 31685 Toulouse cedex 6	06 81 94 49 19	sa-toulouse@snptes.org
VERSAILLES	Jean-Michel BOCHEREL	Université Paris-Saclay - Bâtiment 450 Est 91405 Orsay Cedex	06 95 86 64 82	sa-versailles@snptes.org



Retrouvez sur notre site Internet, la liste actualisée des correspondants SNPTES de nos sections académiques et locales : <http://sections-academiques.snptes.fr>

snptes.fr

Soutenez
l'action du
SNPTES en
adhérant
en ligne :
adherer.snptes.fr



Comme toute association, le SNPTES a besoin de ressources financières pour fonctionner et exister. Il faut savoir que, contrairement aux confédérations, qui sont fortement subventionnées par l'état, le SNPTES a comme principale source de financement les cotisations de ses adhérents.

Nous sommes très fiers d'assurer ainsi notre autonomie financière, gage de notre indépendance vis-à-vis de toute autorité hiérarchique et politique.

Adhérer au SNPTES, c'est participer au financement de nos actions d'information, de formation et de défense des intérêts collectifs et individuels des personnels.



BULLETIN D'ADHÉSION AU SNPTES (paiement par chèque)

Je soussigné(e) (Nom de famille) :

Nom d'usage : Prénom :

Date de naissance : Tél. :

Adresse de contact :

Établissement : Académie :

Courriel :@.....

Échelon :Indice : Temps de travail (en %) :

Grade : Statut :

Déclare adhérer au SNPTES-UNSA * Date et signature : Montant versé : €

*J'autorise le SNPTES-UNSA à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements manuels et automatisés.

BARÈME DE LA COTISATION SYNDICALE SNPTES ANNUELLE 2022-2023

Indice majoré (IM)	Tarif au point d'indice
Inférieur à 361	0,2505 €
De 361 à 400	0,2755 €
De 401 à 500	0,3055 €
De 501 à 600	0,3255 €
Supérieur à 600	0,3455 €

Les retraités paient la moitié de la cotisation correspondant à leur indice de départ à la retraite, les temps partiels au prorata du salaire perçu.

Retournez le bulletin d'adhésion accompagné d'un ou plusieurs chèques, à l'ordre du SNPTES, correspondant au montant de votre cotisation soit à :

- nos secrétaires académiques ou nos délégués locaux (*sections-academiques.snptes.fr*)
- ou directement au SNPTES
18 rue Chevreul
94 600 CHOISY-LE-ROI

Que vous soyez imposable ou non, l'adhésion au SNPTES ouvre droit à un **CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À 66 %** du total de votre cotisation. Par exemple, pour 100 euros de versés au SNPTES, vous êtes remboursé de 66 euros. Votre cotisation vous revient donc à 34 euros.